



## Courrier diffamatoires aux élections municipales peut on annuler

Par **kathy68**, le **26/03/2014** à **07:55**

bonjour

vendredi 21 mars, l'équipe adverse a distribué un courrier dans les boîtes aux lettres. L'équipe adverse traite le maire actuel de menteur. Ils ont repris notre tract de 2008 et à côté de chaque phrase, ils ont démoli les idées de l'époque. Avec des mots durs, un caractère d'écriture agrandi, des points d'exclamation, des phrases chocs.....

Le premier adjoint divorcé, a été la cible de l'équipe adverse. beaucoup de choses fausses ont été racontées en porte à porte. Sur sa vie privée.

Cette équipe est d'une méchanceté à faire peur

nous souhaitons faire annuler ces élections car ce courrier diffamatoire fait quand même 4 pages et a été distribué le vendredi, deux jours avant les élections, impossible pour nous de répondre. La semaine avant autre courrier diffamatoire. Ils ont traité le maire de menteur sur les comptes, les financements, malgré les preuves données  
peut on avoir recours de façon anonyme, peut on envoyer les documents au tribunal administratif, sans signer, tout en donnant quand même la liste où figure nos noms si une enquête doit être faite

mais pouvons nous envoyer tous ces documents, sans les signer?

quel recours avons nous si on veut annuler ces élections ?

ces gens peuvent ils être puni avec ordre de ne plus se représenter?

merci pour vos réponses